

15 et 16 octobre 2026

Le Conseil supérieur du notariat et l'Université
Paris Dauphine - PSL vous proposent d'assister aux

Journées notariales du patrimoine

En présentiel à l'Université Paris Dauphine - PSL

Inscription en ligne sur
<https://formation.adnov.fr>



Fil rouge : Jean PRIEUR, Professeur émérite des Universités

10h00-10h15

DISCOURS D'OUVERTURE

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Jean PRIEUR, Professeur émérite des Universités | Céline CHWARTZ, Notaire à Toulouse

10h15-10h45

01 - LES PARTENARIATS ENREGISTRÉS EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Louis PERREAU-SAUSSINE, Professeur à l'Université Paris Dauphine - PSL | Yann MOREAU-COTTEN, Notaire à Paris

10h45-11h15

02 - LES CONSÉQUENCES PATRIMONIALES DU DIVORCE EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Eric FONGARO, Professeur à l'Université de Bordeaux | Jean-Christophe REGA, Notaire à Belcodène

11h15-11h30

QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE

11h30-12h00

03 - L'IMPRÉVISION : UN RISQUE SOUS-ESTIMÉ POUR LE NOTAIRE ?

Céline LISANTI, Professeur à l'Université de Montpellier | Alexandre XAVIER, Notaire à Bouzigues

12h00-12h30

04 - LA TVA IMMOBILIÈRE À L'ÉPREUVE DE LA RÉFORME DU CIBS

Sabrina LE NORMAND-CAILLERE, Professeur à l'Université de Caen | Anthony GROCELLE, Notaire à Paris

12h30-12h45

QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE

12h45-14h15

PAUSE DEJEUNER

14h15-15h15

TABLE RONDE ANIMÉE PAR CÉLINE CHWARTZ SUR LE THÈME DU «HANDICAP ET DE L'INCAPACITÉ»

Jeanne MENDELSSOHN, Fondatrice de Fincab | Nathalie PETERKA, Professeur à l'Université de Paris-Est UPEC | Karine WACHE-VALIN, 1ère vice-présidente adjointe, Magistrat coordonnateur du service de la protection des majeurs du tribunal judiciaire de Paris | Céline CHWARTZ, Notaire à Toulouse

15h15-15h30

QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE

15h30-16h00

05 - LA RÉFORME DE L'INDIVISION SUCCESSORALE

Marc NICOD, Professeur à l'Université de Toulouse

16h00-16h30

06 - LA TRANSMISSION DE L'ŒUVRE D'ART ET DE SON SUPPORT

Laurence MAUGER-VIELPEAU, Professeur à l'Université de Caen

16h30-16h45

QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE

16h45-17h15

07 - DU BON USAGE DU CANTONNEMENT DES LIBÉRALITÉS

Alex TANI, Maître de conférences à l'Université de Lorraine | Céline CHWARTZ, Notaire à Toulouse

17h15-17h45

08 - LES INCORPORATIONS DANS LES DONATIONS-PARTAGES TRANSGÉNÉRATIONNELLES

Anne KARM, Professeur à l'Université Paris Dauphine - PSL | Xavier GROSJEAN, Notaire à Paris

17h45-18h00

QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE

09h30-10h00	Fil rouge : Jean PRIEUR, professeur émérite des Universités 09 - ACTUALITÉ DE LA TRANSMISSION DES TITRES SOCIAUX Sophie SCHILLER, Professeur à l'Université Paris Dauphine - PSL Hubert FABRE, Notaire à Paris
10h00-10h30	10 - LE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS ET LA TRANSMISSION Nicolas KILGUS, Professeur à l'Université de Strasbourg Stéphane FAGOT, Notaire à Strasbourg
10h30-10h45	QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE
10h45-11h15	11 - ORGANISER LA SORTIE D'UN ASSOCIÉ : POINTS DE VIGILANCE Nadège JULLIAN, Professeur à l'Université de Toulouse Capitole Céline CHWARTZ, Notaire à Toulouse
11h15-11h45	12 - LES NULLITÉS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES Elsa GUÉGAN, Professeur à l'Université de Rennes
11h45-12h15	13 - LE PACS ET LES TITRES SOCIAUX Estelle NAUDIN, Professeur à l'Université de Strasbourg Fabrice COLLARD, Notaire à Paris
12h15-12h30	QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE
12h30-14h00	PAUSE DEJEUNER
14h00-15h00	TABLE RONDE ANIMÉE PAR JEAN PRIEUR SUR LE THÈME DE «L'ÉVALUATION AU SERVICE DE L'INGENIERIE PATRIMONIALE» Christophe CHARETON, Expert-comptable, Commissaire aux comptes, TALENZ AUDIT Alexandre GREVET, Docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Université Paris Dauphine - PSL Mathilde PARISOT-THIEBAUT, Expert foncier, agricole et expert judiciaire Jean PRIEUR, Professeur émérite des Universités
15h00-15h15	QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE
15h15-16h15	14 - LES ACTUALITÉS FISCALES François FRULEUX, Maître de conférences associé à l'Université Paris Dauphine Sylvain GUILLAUD BATAILLE, Notaire à Paris Pascal JULIEN SAINT AMAND, Notaire à Paris
16h15-16h30	QUESTIONS ÉCRITES DANS LA SALLE ET CLÔTURE

Modalités pratiques préalables

HORAIRES

Jeudi 15 oct 2026 (10h00-18h00)
Vendredi 16 oct 2026 (09h30-16h30)

DROITS D'INSCRIPTION

700 € HT pour les 2 journées

FORMAT

En présentiel

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires en exercice et collaborateurs exerçant leur fonction au sein d'un office notarial.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

Intervenants de l'Université Paris Dauphine - PSL et d'autres universités, notaires et intervenants d'autres professions, experts des thématiques concernées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Les participants seront capables, à l'issue de cette formation, d'appréhender certaines thématiques notariales du patrimoine, d'acquérir des savoirs clés, le tout en accord avec la réglementation en vigueur à la date de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Formation dispensée en salle, cours magistral (questions/réponses) et études de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques est réalisée au moyen d'un QCM et/ou d'une auto-évaluation des acquis intégrée au questionnaire de satisfaction de fin de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription se fait via le portail <https://formation.adnov.fr> de manière individuelle, à l'aide de l'identifiant ID.NOT (si vous n'avez pas de compte ID.NOT, merci de bien vouloir contacter la Hotline ADNOV au 0800 710 620).

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES NOTAIRES

Cette formation est habilitée par le CSN dans le cadre de l'obligation de formation continue des notaires. Pour les offices labélisés « Notaire conseil aux familles – NCF » et « Notaire conseil en stratégie patrimoniale et familiale - NCSPF », formation habilitée dans le cadre des 14 heures de formation obligatoire par an pour le renouvellement du label.

Lieu

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL

Amphithéâtre Edgar Faure
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris 16^{ème}

ACCÈS

Accès principal : 2 boulevard Lannes, Paris 16^{ème}

En voiture :

Rejoindre le périphérique puis emprunter la sortie Porte Dauphine. Rejoindre ensuite la place du Maréchal de Lattre de Tassigny.

En transport en commun :

Bus : ligne PC1, arrêt Porte Dauphine

Métro : ligne 2 (Nation/Porte Dauphine), sortie Porte Dauphine, sortie avenue Bugeaud.

Tram : ligne T3B, arrêt Porte Dauphine (Avenue Foch)

RER : ligne C, station Avenue Foch.

Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département de la formation du Conseil supérieur du notariat par écrit à l'adresse formation@csn.notaires.fr.

Date limite des inscriptions

2 octobre 2026 (le nombre de places étant limité à 500 personnes, celles-ci seront attribuées par ordre d'inscription). Possibilité de s'inscrire au-delà de cette date en fonction des places disponibles restantes.

AVEC LE CONCOURS DE

ADNOV

Le digital efficace, l'humain avant tout

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.